



Lo Pistarel

« Les Brèves »

Montbrun-Lauragais

Bulletin
Municipal
n° 97
Mars 2020

www.montbrun-lauragais.fr
05 31 61 89 70

Modalités du scrutin des élections municipales du 15 mars 2020

(et du 22 mars s'il y a un second tour)

- Le bureau de vote se situe dans la nouvelle salle du Conseil, au rez-de-chaussée de la mairie, à l'ancien emplacement de la bibliothèque municipale.
- Le bureau de vote sera ouvert **de 8h00 à 18h00**.
- Le dépouillement s'effectuera immédiatement après la clôture des votes, à partir de 18h00.
- Pour voter, les électeurs se présenteront devant les membres du bureau avec une carte d'électeur ou une carte d'identité et prendront au moins 2 bulletins de vote et une enveloppe.
- Le passage dans un isoloir est obligatoire. **Un seul bulletin de vote** sera introduit dans l'enveloppe avec possibilité de panachage en rayant et/ou ajoutant, **proprement et lisiblement**, des noms de candidats déclarés sans aucune autre mention. Toutes autres mentions que des noms de candidats rendront le bulletin **nul**.
- L'enveloppe sera ensuite glissée dans l'urne et le cahier d'émargement sera signé.
- Commune de moins de 1000 habitants, le Conseil Municipal est constitué de 15 conseillers. Si plus de 15 candidats sont notés sur le bulletin de vote, seuls les 15 premiers, si l'ordre est clairement exprimé, seront comptabilisés.
- Seront élus au premier tour les candidats ayant reçu la majorité absolue des suffrages exprimés **et** au moins un quart des voix des électeurs inscrits. (1/4 de 557 inscrits = 140)
- Si 15 candidats ne sont pas élus au premier tour, un deuxième tour sera organisé le 22 mars pour élire les candidats manquants. Les candidats seront alors élus à la majorité relative, c'est-à-dire ceux qui auront reçu le plus de suffrages. En cas d'égalité de nombre de suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera élu.

Le vote par procuration

- Si vous n'êtes pas en mesure d'aller voter par vous-même, pensez au vote par procuration.
- Si vous connaissez des personnes de votre famille ou de votre entourage qui ne seront pas en mesure d'aller voter par eux-mêmes, proposez-leur le vote par procuration.
- On peut déposer une procuration jusqu'au samedi mais le plus tôt sera évidemment le mieux pour être sûr qu'elle soit acheminée à la mairie. Le mandataire ne reçoit aucun document.
- Les modalités pratiques du vote par procuration peuvent être consultées sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> ou bien en se rendant à la Gendarmerie de Montgiscard.
- Le formulaire nécessaire Cerfa n° 14952*01 doit être déposé à la Gendarmerie de Montgiscard, dans une gendarmerie, un commissariat ou au consulat si vous êtes ailleurs en France ou à l'étranger. Il peut être complété et imprimé depuis internet au lien ci-dessus, ou bien sur place.
- La Gendarmerie de Montgiscard est ouverte à 8h-12h et 14h-18h du lundi au samedi. On peut l'appeler au 05 34 66 70 40.

Voter est un droit, mais c'est aussi un devoir

TSVP >>>

Le dernier Conseil Municipal du mandat s'est tenu le 27 février

Le dernier conseil municipal d'un mandat est un moment important, et il nous a semblé nécessaire de vous informer des dernières décisions et de l'état des finances de la commune (vote du compte administratif 2019) avant de passer le relais.

* Avec 396 400 € (les chiffres sont arrondis pour plus de clarté) de dépenses réelles de fonctionnement courant (hors amortissements) et 464 000 € de recettes (impôts locaux, dotations de l'État, du Sicoval, recettes diverses), l'excédent de l'année est de 67 600 €, et l'excédent cumulé est de 142 000 €, ce qui permet des investissements sans nouveaux emprunts et couvre sans problèmes les annuités de ceux en cours.

* L'endettement à long terme continue à diminuer. Nous avons deux emprunts :

- Celui pour la construction de l'école, jusqu'en 2031. En 2019, l'annuité est de 39 500€, soit **63 € par habitant**. Nous avons renégocié le taux d'intérêt à partir de 2020, qui passe de 3,24 % à 1,55 %, si bien que l'annuité diminuera de 8 200 € dès 2020, soit un coût qui tombe à **50 € par habitant** par an.

- Celui pour la construction de la salle polyvalente, jusqu'en 2042. En 2019, l'annuité est de 24 163 € (au taux de 1,55%), soit **38 € par habitant**, en partie financé par les locations de la salle.

* La commune paye la TVA sur les travaux et l'État la rembourse avec un décalage de 2 ans. Il a donc fallu prendre en 2019 un prêt-relais exceptionnel de 165 000€, au taux exceptionnel de 0,90 %, pour avancer la TVA sur les travaux de la salle polyvalente, Il sera remboursé en deux ans avec les rentrées de TVA sur ces travaux : 84 000 € en 2020 et plus de 100 000 € en 2021.

Le Conseil Municipal a également accepté des devis, dont le financement est assuré, pour la réalisation d'un tronçon de trottoir route d'Issus, créant une continuité de 350 mètres depuis le carrefour au centre du village et pour l'installation d'une sonorisation fixe à la salle polyvalente. Il a approuvé la signature d'un contrat pour le contrôle et l'entretien de l'aire de jeux dans la cour de l'école. Il a confirmé la création d'un poste administratif pour assurer le travail que Mme Monier-Haouy, adjointe, et dont c'était l'ancien métier, effectuait sans compter son temps.

Informations diverses :

- Un bail commercial va être signé avec la boulangerie L'Ami du Pain d'Autan.
- Les travaux de création d'un parking enherbé de 27 places le long du chemin du Moulin commenceront en avril, une déviation devra être mise en place à certains moments du chantier.
- L'installation de 170 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école, financés par la coopérative citoyenne ICEA, pour une puissance de 36 KWc, est terminée. La mairie a demandé que l'onduleur sur le toit-terrasse de l'entrée soit déplacé et peint pour être moins visible.

Calendrier des prochaines évènements 2020 connus à ce jour

- 10 mai : Marché aux Fleurs
- 17 mai : Journée des moulins
- 30 mai : Remise des prix du concours de nouvelles du Lecteur du Val à la bibliothèque
- 14 juin : Vide greniers
- 28 juin : 10ème Fête du Moulin
- 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 20 août : Live Challenge (jeudis)
- 29 août : Finale du Live Challenge
- 20 septembre : Journée du Patrimoine
- 25-27 septembre : Fête du village
